

Foire aux questions – Titre de transport



Septembre 2018



**Université
de Lille**



Direction
Relations
humaines

Foire aux questions – Titre de Transport

L'application Titre de transport est-elle disponible depuis l'extérieur de l'université ?

Oui, l'application est disponible depuis le réseau de l'Université mais également depuis l'extérieur. Vous pouvez ainsi remplir vos demandes de chez vous si vous avez accès à un ordinateur.

Comment faire pour remplir ma demande ?

Vous pouvez vous aider du guide d'utilisation disponible dans l'encadré « **Aide** » situé sur la page d'accueil de l'application.

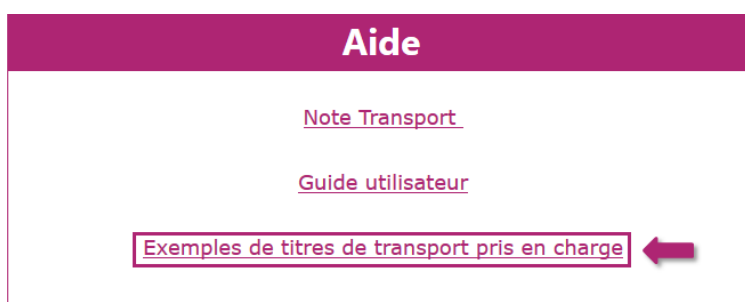


J'ai un abonnement annuel, dois-je ajouter tous les mois mon justificatif ?

Il n'est pas nécessaire pour les personnes ayant un abonnement annuel d'ajouter leurs justificatifs tous les mois sur l'application. Cependant, vous devez impérativement conserver vos justificatifs car ils pourront vous être demandés à l'occasion d'un contrôle de la gestion RH.

Quels abonnements sont remboursés ?

Vous pouvez retrouver une liste non exhaustive des abonnements et titres pris en charge sur l'écran d'accueil de l'application, dans l'encadré « **Aide** » en cliquant sur le lien « **Exemples de titres de transport pris en charge** ».



J'ai une question à poser à mon/ma gestionnaire au sujet de mon abonnement, comment faire ?

Vous disposez d'une boîte de dialogue avec votre gestionnaire directement dans l'application. Ainsi, vous pourrez faire part de vos interrogations.

A la suite des grèves, j'ai eu une réduction sur le prix de mon abonnement, dois-je le renseigner dans l'application ?

Il n'est pas nécessaire d'apporter de modification à votre abonnement pour un mois si vous avez bénéficié d'une réduction exceptionnelle de la part de votre compagnie de transport.

Je n'arrive pas à ajouter de pièce jointe à ma demande, comment faire ?

Il faut impérativement se connecter à l'application Titre de transport au moyen du navigateur internet Mozilla Firefox et disposer de la mise à jour Java adéquate afin d'intégrer et visualiser vos pièces jointes. En cas de problème, vous pouvez faire appel à votre informaticien de proximité.

Puis-je encore adresser directement à mon/ma gestionnaire mes justificatifs de transport ?

Non, la dématérialisation du remboursement des titres de transport est obligatoire pour tous les agents de l'université depuis le 1^{er} Septembre 2018. Votre gestionnaire ne doit pas remplir de demande à votre place. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir votre demande, vous pouvez contacter le bureau des applications RH à l'adresse suivante : drh-applications.univ-lille.fr.

Je résilie mon abonnement, dois-je le signaler dans l'application ?

Oui, il vous faudra mettre une date de fin à votre abonnement en le modifiant afin que les services de gestion soient informés du changement de votre situation.

Le montant de mon abonnement a augmenté, comment faire pour le modifier ?

Il vous suffit de vous rendre sur l'application et de cliquer sur l'abonnement concerné dans la liste de gauche. Vous pouvez cliquer sur le bouton « **Modifier abonnement** » et ainsi modifier le montant et les dates si nécessaires.

J'ai dû refaire ma carte de transport, comment la modifier dans l'application ?

Vous devez vous rendre sur l'abonnement concerné et cliquer sur « **Modifier abonnement** ». Cliquez ensuite sur « **Ajouter ou modifier vos cartes d'abonnements** » puis sur « **Ajouter une carte d'abonnement** ». Ajoutez le scan de votre nouvelle carte, son numéro et enregistrez-la. Ainsi, vous pouvez la sélectionner pour votre abonnement en cours.